

LIGNE 16 : NOISY - CHAMPS < > SAINT-DENIS PLEYEL (LIGNE ROUGE)
LIGNE 17 : LE BOURGET RER < > SAINT-DENIS PLEYEL (LIGNE ROUGE)
LIGNE 14 : MAIRIE DE SAINT-OUEN < > SAINT-DENIS PLEYEL (LIGNE BLEUE)

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

PIÈCE
J.12

Annexe

Estimation sommaire des dépenses
pour l'acquisition du foncier nécessaire
à la réalisation des tronçons
Noisy - Champs < > Saint-Denis Pleyel
et Mairie de Saint-Ouen < > Saint-Denis Pleyel



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
POLE EVALUATIONS
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Téléphone : 01 45 11 62 00
Télécopie : 01 45 11 62
Mél : dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Evaluations Grand Paris

Affaire suivie par : Carine DIDIER
Mél : carine.didier@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone: 01.45.11.63.25
Télécopie: 01.45.11.62.10
Votre référence : votre lettre du 28 mai 2013 et demande
complémentaire du 10/01/2014
Notre référence : 2013-93066V1336-2

Saint Maurice, le 27 février 2014

Monsieur le Président de la Société du Grand Paris

"Le Cézanne"

30 avenue des Fruitiers

93200 Saint-Denis

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 28 mai 2013, et demande modificative du 10 janvier 2014 adressée par courriel, vous avez, conformément à l'article 1211-3 du code général de la propriété des personnes publiques, demandé l'estimation sommaire et globale des biens immobiliers situés dans le département de la Seine Saint Denis (93), dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des opérations prévues à l'article R. 11-3 du code de l'expropriation en vue de la réalisation du tronçon Nord du métro Grand Paris Express, Le Bourget – Mairie de Saint-Ouen.

Je vous informe par la présente que la valeur vénale de ces biens est fixée en nombre arrondi à 36 000 000 €, selon détail ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel UGUEN

Administrateur des Finances publiques adjoint



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
POLE EVALUATIONS
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Téléphone : 01 45 11 62 00
Télécopie : 01 45 11 62 10
Mél : dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Evaluations Grand Paris

Affaire suivie par : Carine Didier
Mél : carine.didier@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone: 01.45.11.63.25
Télécopie: 01.45.11.62.10
Votre référence : votre lettre du 28 mai 2013 et demande complémentaire du 10/01/2014
Notre référence : EGP-2012-93051V3751-2

Saint Maurice, le 27 février 2014

Monsieur le Président de la Société du Grand Paris
"Le Cézanne"

30 avenue des Fruitiers
93200 Saint-Denis

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 septembre 2012 et demande modificative du 10 janvier 2014 adressée par courriel, vous avez, conformément à l'article 1211-3 du code général de la propriété des personnes publiques, demandé l'estimation sommaire et globale des biens immobiliers situés dans le département de la Seine Saint Denis (93), dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des opérations prévues à l'article R. 11-3 du code de l'expropriation en vue de la réalisation du tronçon Nord du métro Grand Paris Express, Noisy-Champs-Le Bourget (ligne 16).

Je vous informe par la présente que la valeur vénale de ces biens est fixée en nombre arrondi à 81 600 000 €, selon détail ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Daniel LIGUEN,
Administrateur des Finances publiques adjoint



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Nationale d'Interventions Domaniales
PÔLE EVALUATIONS
3, avenue du Chemin de Presles
94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

Téléphone : 01 45 11 62 00
Télécopie : 01 45 11 62
Mél : dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Evaluations Grand Paris

Affaire suivie par : Mireille Cahagne
Mél : mireille.cahagne@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone: 01.45.11.63.84
Télécopie: 01.45.11.62.10
Votre référence : lettre du 21 septembre 2012
Notre référence : EGP-2012-77083V4355

Saint Maurice, le **21 DEC. 2012**

Monsieur le Président de la Société du Grand Paris

"Le Cézanne"
30 avenue des Fruitières,
93200 Saint-Denis

Monsieur,

Par lettre en date du 21 septembre 2012, vous avez, conformément à l'article 1211-3 du code général de la propriété des personnes publiques, demandé l'estimation sommaire et globale des biens immobiliers situés dans le département de la Seine et Marne (77), dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des opérations prévues à l'article R. 11-3 du code de l'expropriation en vue de la réalisation du tronçon Nord du métro Grand Paris, Noisy-Champs-Le Bourget.

Je vous informe par la présente que la valeur vénale de ces biens est fixée en nombre arrondi à 15 500 000 €, selon détail ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Didier Pierron
Administrateur des Finances publiques



Société du Grand Paris
Immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitiers
93200 Saint-Denis

www.societedugrandparis.fr